



Conséquences juridiques suite à une bagarre...

Par **herazul**, le **23/12/2010** à **15:48**

Bonjour,
Nous étions avec des amis dans un bar la semaine dernière, et une amie s'est fait harceler par 2 inconnus dans le bar.
Nous sommes donc intervenus pour les empêcher de la suivre pendant qu'elle partait, ayant eu peur d'eux.
Plus tard dans la soirée, Les 2 inconnus en question sont venus nous reprocher notre intervention, et en sont venus aux mains.
La bagarre à mal tournée puisque les policiers ont du intervenir et un de nos amis a dû aller à l'hôpital (une dizaine de points de sutures) et un des 2 inconnus est aussi allé aux urgences, avec a priori un nez cassé.
Nous pensions que l'histoire allait s'arrêter là, mais il semblerait que l'inconnu qui a été blessé ait porté plainte contre nous (pour l'instant nous n'avons pas été contacté par les policiers).
J'aurais voulu avoir des conseils sur ce qu'il convenait de faire, et ce que l'on risquait.
Sachant qu'il y a beaucoup de témoins, dont les 2 gérants du bar qui pourrions attester que c'est plutôt les 2 en question qui ont provoqué la rixe.
Je voulais préciser aussi que le soir même, j'ai fait un témoignage auprès d'un policier qui a noté rapidement mon nom et ce qui s'est passé...
Je sais pas si ça peut jouer en cas de suites à l'affaire.

Par **herazul**, le **03/08/2011** à **11:28**

Alors la suite de cette affaire malheureuse.
Déjà ce qu'il faut savoir et que j'avais oublié de préciser dans le message original c'est qu'un de nos amis a été à l'hôpital aussi et a eu quelques jours d'ITT.
2 semaines après cette bagarre, j'ai été convoqué ainsi que mon frère pour faire une déposition chez les gendarmes qui avaient l'affaire en charge.
On a donc essayé de leur expliquer au mieux ce qui s'était passé.
Jusque là tout va bien sauf que les 2

qui ont provoqué la rixe ont porté plainte (celui qui a été touché et qui a eu apparemment 8 jours d'ITT en particulier).
Notre amis qui a été à l'hôpital a donc porté plainte lui aussi.
Et jusqu'à aujourd'hui, personne n'avait eu de nouvelles. Mais je viens de recevoir une lettre de convocation au tribunal pour violence ayant entraîné quelques jours d'ITT.
J'ai donc plusieurs questions : pourquoi moi seulement et pas mon frère ? Est-ce que dans un cas comme ça deux qui ont provoqué tout ça seront convoqués en même temps ? Est-ce que je dois prendre un avocat ? Comment fais-t-on le cas échéant ? Qu'est-ce que je risque ? Cher ? J'ai absolument pas d'argent (mon patrimoine doit s'élever à environ 100 euros sur mon compte en banque et une voiture qui ne vaut plus rien...
Merci d'avance des réponses !